



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 mars à 8 h 00,
Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve,
Convoqué le 06 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASBOU Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Mmes CAYLA (8h05)-FROMENT-GRES-GUITARD-MAILLEBIAU-MOLY-ROUX-SAVIGNAC-TREBOSC
M. BENALET-BESSOU-BRAS-CANITROT-FILHOL-HUGONENC- MASBOU-VAYRE

Excusés : Mme CAVILLE- M. VALADE

Procurations : Mme CAVILLE à Mme GRES
M. VALADE à Mme GUITARD

Secrétaire de séance : Mme TREBOSC Anne

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal des délibérations du 24 février 2026
- 2 - Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal
- 3 - Affectation des résultats 2025 du budget principal
- 4 - Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2026

- 1 – Approbation du procès-verbal des délibérations du 24 février 2026,
- 2 – Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 : budget principal – budget assainissement – budget lotissement Camp Del Bosc
- 3 – Affectation des résultats 2025 : budget principal – budget assainissement – budget lotissement Camp Del Bosc
- 4 – Budget principal : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
- 5 – Maison de santé de Villeneuve : extension de l'éclairage public
- 6 – Habitat inclusif : avenant n° 02 au lot 01 terrassement
- 7 – Centre technique municipal : avenant n° 01 au Lot 05 petite maçonnerie
- 8 – Ouest Aveyron Communauté : révision libre de l'attribution de compensation 2026
- 9 – Création d'un poste d'Attaché principal et suppression d'un poste d'Attaché
- 10 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant délibération n° 2020/04/03 du 30 juin 2020 lui attribuant des délégations

Compte rendu approuvé à la majorité des voix des voix (P 14 – C 0 – A 3)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, décide que les délibérations seront votées au scrutin public

I – Prises des délibérations

1 – Approbation des Comptes financiers Uniques 2026

⇒ A – Budget Principal

Madame Anabel SAVIGNAC, 1^{er} Adjointe, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération n° 2023/09/05 du 26 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu l'avis de la commission Administrative Générale et des Finances du 08 septembre 2023

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Villeneuve

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents
 Considérant que le CFU est une procédure dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les éléments susvisés,

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver le Compte Financier Unique du budget Principal 2025, en l'absence de M. Jean-Pierre MASBOU, lequel s'étant retiré, ne prend pas part au vote

	Désignation	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 684 122.07	2 058 710.16	7 742 832.23
	Recettes réalisées	3 143 873.58	2 285 796.84	5 429 670.42
	Restes à réaliser	1 063 868.00	0.00	1 063 686.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 919 584.35	3 346 458.35	8 266 042.70
	Dépenses réalisées	3 082 108.42	1 698 840.58	4 780 949.00
	Restes à réaliser	1 008 744.00	0.00	1 008 744.00
Différence entre titres et mandats	Soldes réalisations exercice	61 765.16	586 956.26	648 721.42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-764 537.72	1 287 748.19	523 210.47
Solde (I) ou résultat clôture (F)	Excédent / déficit	-702 772.56	1 874 704.45	1 171 931.89
Différence restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	54 942.00	0.00	54 942.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-647 830.56	1 874 704.45	1 226 873.89

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour 15

Contre 0

Abstention 3

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBLAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Abstention	MASBOU Jean-Pierre	N'a pas pris part au vote
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Abstention
GUITARD Béatrice	Abstention	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

2 – Affectation des résultats 2025

⇒ A – Budget principal

Monsieur le Maire expose

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121.-12

En application des instructions comptables M14 et M49, il convient de procéder à l'affectation des résultats issus du Compte Financier Unique 2023 pour le budget principal

Pour rappel, l'arrêté des comptes 2025 a permis de déterminer :

- Le résultat 2025 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat de 2024 reporté de la section de fonctionnement

- Le solde d'exécution 2025 de la section d'investissement

- Les restes à réaliser en investissement reportés au budget de l'exercice 2026

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2025 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2025, majorées du déficit ou excédent d'investissement 2024 reporté et les recettes propres à l'exercice 2025 majorées de la part de l'excédent 2024 de fonctionnement affecté en investissement en 2025

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

Le tableau ci-après détaille les propositions d'affectations des résultats de fonctionnement au budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<i>A - Résultat de l'exercice</i>	586 956.26 €
<i>B - Résultat antérieur reporté</i>	1 287 748.19 €
<u>C - Résultat à affecter</u>	1 874 704.45 €
<i>D - Solde d'exécution d'investissement</i>	- 702 772.56 €
<i>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	54 942.00 €
Besoin de financement	- 647 830.56 €
Affectation	1 874 704.45 €
<i>1 - Affectation en réserves R 1068 en Investissement</i>	647 830.56 €
<i>2 - Report en fonctionnement R 002</i>	1 226 873.89 €
<i>Déficit reporté D 002</i>	0.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter au budget Principal 2025 le résultat comptable de fonctionnement de 1 874 704.45 € comme suit :
 - affectation en réserve R 1068 en investissement la somme de 647 830.56 €
 - report en fonctionnement R 002 la somme de 1 226 873.89 €
- de reporter au Budget Principal 2026 le résultat comptable d'investissement de -702 772.56 € comme suit :
 - report en investissement D 001 la somme de 702 772.56 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour 15

Contre 0

Abstention 3

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Pour	MAILLEBLAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Abstention	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Abstention
GUITARD Béatrice	Abstention	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 8 h 30

Le Maire
Jean-Pierre MASBOU

Le secrétaire de séance
Anne TREBOSC